BC01_PILOTER LA CONDUITE DE PROJETS EN DIRECTION TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DU SPECTACLE ET DE L'ÉVÈNEMENTIEL

REFERENTIEL D'ACTIVITES[1]	REFERENTIEL DE COMPETENCES[2]	REFERENTIEL D'EVALUATION[3]	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Expertise, audit, recherche et développement de solutions techniques innovantes améliorant les performances d'un lieu de spectacle et d'évènement.	Analyser les besoins d'amélioration en énonçant les problématiques pour définir les objectifs auxquels la proposition de projet vise à répondre.	Mise en situation professionnelle reconstituée : Prestation écrite individuelle, à partir d'une étude de cas, évaluée par un jury d'évaluation / Prestation orale individuelle, à partir d'un jeu de rôle individuel, évaluée par un jury d'évaluation.	L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à : Définir les pistes d'amélioration du process visant l'élaboration d'un contenu à partir de l'analyse de d'un contexte ou de projets existants. L'analyse du contexte et/ou des projets existants synthétise correctement les différentes problématiques. Les exemples choisis pour l'analyse sont pertinents et cohérents au regard de leur similitude avec le nouveau projet. Les objectifs sont cohérents avec les exigences artistiques et les contraintes opérationnelles des activités de la structure.
	Identifier les opportunités d'innovation en présentant l'analyse prospective d'une veille technologique, règlementaire ou sociétale pour améliorer l'expérience artistique et/ou le déroulement d'une programmation.	Mise en situation professionnelle reconstituée : Prestation écrite individuelle, à partir d'une étude de cas, évaluée par un jury d'évaluation / Prestation orale individuelle, à partir d'un jeu de rôle individuel, évaluée par un jury d'évaluation.	L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à : Analyser les tendances et anticiper les innovations applicables dans le domaine du spectacle vivant. La méthodologie choisie pour repérer et sélectionner les innovations à prendre en compte est explicitée et sourcée. L'analyse présente les évolutions en cours et à venir pouvant influencer le développement de propositions artistiques, organisationnelles ou technologiques et impacter les métiers techniques du spectacle et de l'évènementiel. L'analyse prospectives des évolutions envisagées s'appuie sur l'analyse comparative des évolutions passées.
	Evaluer les forces, faiblesses, opportunités et menaces d'un projet donné en utilisant des outils et méthodes d'analyse efficaces pour sécuriser la stratégie de l'entreprise.	Mise en situation professionnelle reconstituée : Prestation écrite individuelle, à partir d'une étude de cas, évaluée par un jury d'évaluation / Prestation orale individuelle, à partir d'un jeu de rôle individuel, évaluée par un jury d'évaluation.	L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à : Identifier clairement les éléments positifs et négatifs pouvant influencer le projet, anticiper les situations de blocage ou conflictuelles pour produire des préconisations argumentées et justifiées. L'évaluation du projet s'appuie sur l'utilisation appropriée des outils d'analyse stratégique (SWOT, PESTEL, etc.). Les moteurs et freins identifiés sont exhaustifs et priorisés en fonction de leur impact potentiel sur le projet. Les solutions proposées sont énoncées au regard d'une recherche en efficacité ou en satisfaction des parties prenantes. Les recommandations stratégiques basées sur l'analyse sont claires, pertinentes et réalistes.

[1] Le référentiel d'activités décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés.
[2] Le référentiel de compétences identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités.
[3] Le référentiel d'évaluation définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis.

BC01_PILOTER LA CONDUITE DE PROJETS EN DIRECTION TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DU SPECTACLE ET DE L'ÉVÈNEMENTIEL

REFERENTIEL D'ACTIVITES[1]	REFERENTIEL DE COMPETENCES[2]	REFERENTIEL D'EVALUATION[3]	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Expertise, audit, recherche et développement de solutions techniques innovantes améliorant les performances d'un lieu de spectacle et d'évènement.	Evaluer la plus-value du projet au regard des enjeux économiques, écologiques, numériques ou sociétaux de l'entreprise pour proposer la mise en œuvre de solutions adaptées.	Mise en situation professionnelle reconstituée : Prestation écrite individuelle, à partir d'une étude de cas, évaluée par un jury d'évaluation / Prestation orale individuelle, à partir d'un jeu de rôle individuel, évaluée par un jury d'évaluation.	L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à : Comparer les coûts et gains de la mise en œuvre du projet pour mesurer son impact global (économique, écologique, numérique, sociétal), les conséquences induites et les risques encourus. L'évaluation mesure l'impact des recommandations d'un projet sur la stratégie globale de l'entreprise. La mesure de la création de valeur ajoutée pour l'entreprise ou l'organisation à travers le projet est objectivée au regard des efforts en matière de durabilité, de réduction des coûts et/ou de l'amélioration des conditions d'accessibilité ou de qualité de vie au travail, etc. L'alignement du projet avec les objectifs stratégiques et la mission de l'entreprise est argumenté. L'amélioration de l'image de marque de l'organisation grâce au projet est évaluée.
	Elaborer les différents choix de réalisation d'un projet, en analysant leur faisabilité organisationnelle et budgétaire, pour préconiser une décision.	Mise en situation professionnelle reconstituée : Prestation écrite individuelle, à partir d'une étude de cas, évaluée par un jury d'évaluation / Prestation orale individuelle, à partir d'un jeu de rôle individuel, évaluée par un jury d'évaluation.	L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à : Exposer les différentes alternatives au projet en justifiant les préconisations formulées pour l'option retenue. La proposition ouvre plusieurs hypothèses hiérarchisées. L'analyse de la faisabilité organisationnelle et budgétaire pour chaque hypothèse est précise. Les recommandations formulées énoncent clairement l'alternative évaluée comme optimale. Les critères de préférence sont justifiés au regard du contexte du projet.
Conduite de projet, mise en œuvre d'un plan d'accompagnement aux transitions systémiques.	Défendre la plus-value liée aux transitions pour fédérer un collectif autour des objectifs à atteindre en transférant les connaissances, les principes ou concepts mis en œuvre.	Mise en situation professionnelle reconstituée : Prestation écrite individuelle, à partir d'une étude de cas, évaluée par un jury d'évaluation / Prestation orale individuelle, à partir d'un jeu de rôle individuel, évaluée par un jury d'évaluation.	L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à : Concevoir des outils pour porter au niveau attendu l'acquisition des connaissances, des principes ou concepts utiles à la compréhension du projet par les acteurs concernés. Les objectifs du projet sont exprimés au regard de sa contribution à la durabilité (transitions systémiques, démarches RSE, conception universelle, etc.). Les différents concepts utilisés (transition écologique et numérique, inclusion, accessibilité, etc.) sont expliqués de manière synthétique, voire graphique. L'explication est à la portée des interlocuteurs auxquels elle est destinée et propose de déconstruire les a priori, notamment défavorables. La prestation démontre le niveau d'implication et de positionnement attendu au regard des enjeux liés aux transitions systémiques.

BC01_PILOTER LA CONDUITE DE PROJETS EN DIRECTION TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DU SPECTACLE ET DE L'ÉVÈNEMENTIEL

REFERENTIEL D'ACTIVITES[1]	REFERENTIEL DE COMPETENCES[2]	REFERENTIEL D'EVALUATION[3]	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Conduite de projet, mise en œuvre d'un plan d'accompagnement aux transitions systémiques.	Mobiliser l'ensemble des acteurs internes et externes pour assurer le bon déroulement des opérations à chaque phase du projet, en précisant pour chacun les rôles, les compétences et obligations.	Mise en situation professionnelle reconstituée : Prestation écrite individuelle, à partir d'une étude de cas, évaluée par un jury d'évaluation.	L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à : Identifier les acteurs nécessaires à chaque étape du projet en précisant leur rôle et responsabilités. La description des rôles attribués aux acteurs internes et externes est précise. Les responsabilités et attentes pour chaque phase du projet sont claires. La répartition des tâches est présentée de manière synthétique et est adaptée pour garantir le niveau de compréhension et d'adhésion des acteurs aux objectifs du projet. L'ajustement des rôles et des ressources en fonction des besoins évolutifs du projet est prévu. L'estimation budgétaire des ressources nécessaires est cohérente.
	Développer un plan d'action stratégique en identifiant les parties prenantes, leur niveau d'implication, les ressources nécessaires, pour organiser les différentes phases techniques du projet.	Mise en situation professionnelle reconstituée : Prestation écrite individuelle, à partir d'une étude de cas, évaluée par un jury d'évaluation / Prestation orale individuelle, à partir d'un jeu de rôle individuel, évaluée par un jury d'évaluation.	L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à : Concevoir un plan d'actions stratégiques en prenant en compte les contraintes économiques, humaines, matérielles et règlementaires. Le plan d'action permet de structurer efficacement les différentes étapes du projet. Le plan d'action est cohérent et réaliste au regard des contraintes identifiées. L'ordonnancement du projet ou rétroplanning s'appuie sur l'utilisation d'une méthode ou d'un outil reconnu (GANTT, PERT, etc.) pour permettre une représentation graphique. L'ordonnancement est commenté pour préciser les points clefs et incidences en termes de ressources nécessaires. Les étapes du projet et de leur validation sont ordonnancées. La durée estimée de chacune des étapes est cohérente et réaliste. Les incidences sur l'organisation matérielles et humaines du lieu en ordre de marche sont mesurées et prises en compte pour planifier le projet.

BC01_PILOTER LA CONDUITE DE PROJETS EN DIRECTION TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DU SPECTACLE ET DE L'ÉVÈNEMENTIEL

REFERENTIEL D'ACTIVITES[1]	REFERENTIEL DE COMPETENCES[2]	REFERENTIEL D'EVALUATION[3]	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Conduite de projet, mise en œuvre d'un plan d'accompagnement aux transitions systémiques.	Coordonner et animer les groupes de travail et comités de pilotage d'un projet, notamment dans le cadre d'une démarche de conduite du changement, en préparant les moyens pour organiser, piloter et rendre compte des réunions.	Mise en situation professionnelle reconstituée : Prestation écrite individuelle, à partir d'une étude de cas, évaluée par un jury d'évaluation / Prestation orale individuelle, à partir d'un jeu de rôle individuel, évaluée par un jury d'évaluation.	L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à : Préparer et animer les réunions de manière efficace en définissant des objectifs clairs, en s'assurant que les échanges soient constructifs et transcriptibles dans un relevé de décision pour rendre compte du suivi des échanges collaboratifs. La planification des réunions est cohérente et réaliste au regard du projet et de l'activité prévisionnelle des acteurs concernés. Des moyens, outils et méthodologies, sont organisés pour créer un cadre collaboratif dans lequel chaque acteur comprend son rôle et ses responsabilités. Des moyens, outils et méthodologies, sont conçus pour favoriser l'expression des idées et des points de vue, modérer les discussions et éviter les dérives. Des moyens, outils et méthodologies, sont créés pour élaborer des comptes rendus précis des réunions et s'assurer du suivi des décisions prises. Des outils de suivi pour mesurer l'avancement des actions décidées par les groupes de travail et comités sont prévus.
	Construire la démarche d'accompagnement des équipes techniques en créant les outils mobilisables par les directeur et cadres techniques pour favoriser et mesurer l'adhésion aux nouvelles pratiques.	Mise en situation professionnelle reconstituée : Prestation écrite individuelle, à partir d'une étude de cas, évaluée par un jury d'évaluation / Prestation orale individuelle, à partir d'un jeu de rôle individuel, évaluée par un jury d'évaluation.	L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à : Concevoir les outils pour favoriser l'adhésion des équipes autour d'objectifs communs et inscrire la conduite du changement dans une démarche d'amélioration continue. Les objectifs sont explicités, notamment au regard des éventuelles résistances, pour emporter l'adhésion des équipes. La communication des outils démontre l'ouverture au dialogue pour ajuster la communication, résoudre des incompréhensions ou malentendus. Les outils prévus pour mesurer l'adhésion des équipes s'appuie sur des critères factuels et permettent de visualiser l'évolution de la mesure. La transmission des outils aux cadres techniques leur permet d'identifier les principales tensions et la marche à suivre en cas de risque potentiel ou exprimé. Des outils de résolution de problèmes (brainstorming, analyse SWOT, etc.) sont proposés pour permettre de rationaliser les discussions et d'avancer vers des solutions. L'approche collaborative est valorisée pour encourager la recherche de compromis. La démarche proposée et les outils pour l'accompagner démontrent une attention au maintien ou développement de la cohésion d'équipe.

BC01_PILOTER LA CONDUITE DE PROJETS EN DIRECTION TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DU SPECTACLE ET DE L'ÉVÈNEMENTIEL

REFERENTIEL D'ACTIVITES[1]	REFERENTIEL DE COMPETENCES[2]	REFERENTIEL D'EVALUATION[3]	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Pilotage d'opérations, de programmes et organisation de chantier pour concevoir les moyens et équipements techniques d'un bâtiment de spectacle.	Construire la démarche d'accompagnement des équipes techniques en créant les outils mobilisables par les directeur et cadres techniques pour favoriser et mesurer l'adhésion aux nouvelles pratiques.	Mise en situation professionnelle reconstituée : Prestation écrite individuelle, à partir d'une étude de cas, évaluée par un jury d'évaluation / Prestation orale individuelle, à partir d'un jeu de rôle individuel, évaluée par un jury d'évaluation.	L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à : Concevoir les outils pour favoriser l'adhésion des équipes autour d'objectifs communs et inscrire la conduite du changement dans une démarche d'amélioration continue. Les objectifs sont explicités, notamment au regard des éventuelles résistances, pour emporter l'adhésion des équipes. La communication des outils démontre l'ouverture au dialogue pour ajuster la communication, résoudre des incompréhensions ou malentendus. Les outils prévus pour mesurer l'adhésion des équipes s'appuie sur des critères factuels et permettent de visualiser l'évolution de la mesure. La transmission des outils aux cadres techniques leur permet d'identifier les principales tensions et la marche à suivre en cas de risque potentiel ou exprimé. Des outils de résolution de problèmes (brainstorming, analyse SWOT, etc.) sont proposés pour permettre de rationaliser les discussions et d'avancer vers des solutions. L'approche collaborative est valorisée pour encourager la recherche de compromis. La démarche proposée et les outils pour l'accompagner démontrent une attention au maintien ou développement de la cohésion d'équipe.
	Planifier la réalisation d'un programme ou d'une opération en coordonnant les interventions (maîtrise d'œuvre, entreprise, prestataires, etc.) pour contrôler l'exécution, réceptionner et apprécier la conformité de réalisation des travaux du programme ou de l'opération.	Mise en situation professionnelle reconstituée : Prestation écrite individuelle, à partir d'une étude de cas, évaluée par un jury d'évaluation.	L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à : Planifier l'intervention d'entreprises extérieures en prenant en compte la coactivité des prestataires entre eux et avec les équipes d'un lieu de spectacle ou d'évènement. Le rétroplanning des travaux de rénovation, d'entretien et de maintenance est cohérent au regard de l'activité de la structure sur la même période. Le planning établi pour coordonner les travaux menés par les différents corps de métier est justifié au regard des risques de coactivité et du cadre réglementaire.

BC01_PILOTER LA CONDUITE DE PROJETS EN DIRECTION TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DU SPECTACLE ET DE L'ÉVÈNEMENTIEL

REFERENTIEL D'ACTIVITES[1]	REFERENTIEL DE COMPETENCES[2]	REFERENTIEL D'EVALUATION[3]	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Pilotage d'opérations, de programmes et organisation de chantier pour concevoir les moyens et équipements techniques d'un bâtiment de spectacle.	Piloter l'avancement d'un projet en contrôlant les points de sortie pour garantir les délais de livraison et les couts.	Mise en situation professionnelle reconstituée : Prestation écrite individuelle, à partir d'une étude de cas, évaluée par un jury d'évaluation / Prestation orale individuelle, à partir d'un jeu de rôle individuel, évaluée par un jury d'évaluation.	L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à : Concevoir des outils de suivi pour pouvoir évaluer l'avancement du projet et ajuster ses paramètres au regard des éventuels imprévus. Le projet prévoit une méthode ou un système pour contrôler le respect des échéances fixées pour chaque étape du projet. Le projet prévoit la gestion et le suivi des ressources nécessaires pour contrôler le bon fonctionnement des installations techniques après leur réception. Un outil de suivi permet de visualiser la (non)conformité par rapport au plan initial (gestion des délais et des coûts).

BC02_ORGANISER LES COMPÉTENCES DES SERVICES ET FIDÉLISER LES ÉQUIPES TECHNIQUES D'UNE STRUCTURE DE SPECTACLE/ÉVÈNEMENT

REFERENTIEL D'ACTIVITES[1]	REFERENTIEL DE COMPETENCES[2]	REFERENTIEL D'EVALUATION[3]	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Organisation et dimensionnement des services techniques pour répondre au projet d'entreprise : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), réorganisation, restructuration, négociations annuelles obligatoires (NAO), etc.	Expertiser les évolutions économiques, technologiques, numériques et sociétales pour préciser les besoins quantitatifs et qualitatifs des ressources humaines dans les métiers techniques.	Mise en situation professionnelle reconstituée : Prestation écrite individuelle, à partir d'une étude de cas, évaluée par un jury d'évaluation / Prestation orale individuelle, à partir d'un jeu de rôle individuel, évaluée par un jury d'évaluation.	L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à : Elaborer une analyse prospective des activités sur les prochaines années en identifiant l'évolution des missions des services techniques, des besoins, quantitatifs et qualitatifs, en ressources humaines. Les évolutions économiques, technologiques, numériques et sociétales sont recensées pour évaluer leur impact sur les métiers techniques. Les questions de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE), notamment en termes de Qualité de vie et conditions de travail (QVCT), sont prises en compte pour préciser les éléments d'organisation des services techniques. Les problématiques de parité, mixité et inclusion sont prises en compte dans la stratégie exposée.
	Evaluer l'adéquation des ressources humaines existantes aux besoins quantifiés et qualifiés pour répondre aux évolutions économiques, technologiques, numériques, structurelles.	Mise en situation professionnelle reconstituée : Prestation écrite individuelle, à partir d'une étude de cas, évaluée par un jury d'évaluation.	L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à : Analyser les ressources humaines existantes pour les comparer avec les besoins à venir en termes d'organisation des compétences, des métiers et des effectifs. Le diagnostic des écarts quantitatifs sur l'effectif et qualitatifs sur les métiers est argumenté au regard de la pratique et/ou des textes règlementaires. Le diagnostic des écarts prend en compte la réalité du contexte et des spécificités individuelles pour identifier les freins et moteurs au changement.
	Stratégiser et objectiver la réorganisation des équipes techniques pour accompagner les transitions et transformations de l'entreprise.	Mise en situation professionnelle reconstituée : Prestation écrite individuelle, à partir d'une étude de cas, évaluée par un jury d'évaluation.	L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à : Concevoir le plan d'action pour la réorganisation des services techniques en matière d'emplois et de compétences pour répondre aux projets de l'entreprise. L'organisation et le dimensionnement des compétences, la nature des emplois et les effectifs sont optimisés pour répondre au projet d'entreprise. Les ressources humaines projetées sont réalistes et cohérentes pour fiabiliser l'organisation des services techniques au regard de l'environnement économique et structurel de l'entreprise. Les différentes étapes de la réorganisation sont conçues pour tenir compte de l'existant et d'une analyse réaliste de la conduite du changement.

[1] Le référentiel d'activités décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés.
[2] Le référentiel de compétences identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités.
[3] Le référentiel d'évaluation définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis.

BC02_ORGANISER LES COMPÉTENCES DES SERVICES ET FIDÉLISER LES ÉQUIPES TECHNIQUES D'UNE STRUCTURE DE SPECTACLE/ÉVÈNEMENT

REFERENTIEL D'ACTIVITES[1]	REFERENTIEL DE COMPETENCES[2]	REFERENTIEL D'EVALUATION[3]	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Organisation et dimensionnement des services techniques pour répondre au projet d'entreprise : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), réorganisation, restructuration, négociations annuelles obligatoires (NAO), etc.	Représenter graphiquement la structuration des services techniques, en utilisant les outils organigrammes, pour permettre aux équipes d'identifier les fonctions dans l'organisation.	Mise en situation professionnelle reconstituée : Prestation écrite individuelle, à partir d'une étude de cas, évaluée par un jury d'évaluation.	L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à : Concevoir l'organigramme des services techniques pour présenter l'organisation des emplois et des compétences des équipes. La présentation graphique de l'organigramme démontre la prise en compte de méthodologie et normes adéquates. Les organigrammes présentent clairement les relations hiérarchiques et opérationnelles. Les organigrammes permettent de communiquer en interne et en externe la répartition des activités et des responsabilités des postes.
	Evaluer l'évolution des ressources humaines des services techniques pour anticiper les risques.	Mise en situation professionnelle reconstituée : Prestation écrite individuelle, à partir d'une étude de cas, évaluée par un jury d'évaluation / Prestation orale individuelle, à partir d'un jeu de rôle individuel, évaluée par un jury d'évaluation.	L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à : Présenter l'analyse des facteurs de risques psychosociaux (RPS), de harcèlements existants ou induits par les évolutions pour proposer un accompagnement cohérent et adapté. Les évolutions pouvant provoquer des risques psychosociaux sont identifiées et évaluées. Les solutions proposées pour accompagner les évolutions au sein de l'équipe sont cohérentes et réalistes au regard des obligations et de la règlementation en vigueur.
	Estimer l'évolution de la masse salariale des services techniques pour fiabiliser l'ordre de marche d'un lieu aménagé pour des représentations publiques.	Mise en situation professionnelle reconstituée : Prestation écrite individuelle, à partir d'une étude de cas, évaluée par un jury d'évaluation.	L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à : Evaluer les budgets liés à l'organisation d'une équipe technique en anticipant les évolutions du contexte ou des contraintes des lieux. L'évaluation du budget présente l'évolution de la masse salariale, des coûts de formation, de transformation et de transition. L'estimation est argumentée au regard des obligations légales (conventions collectives, code du travail, NAO, etc.). Les budgets présentés peuvent servir à défendre une politique salariale pour les équipes.

BC02_ORGANISER LES COMPÉTENCES DES SERVICES ET FIDÉLISER LES ÉQUIPES TECHNIQUES D'UNE STRUCTURE DE SPECTACLE/ÉVÈNEMENT

REFERENTIEL D'ACTIVITES[1]	REFERENTIEL DE COMPETENCES[2]	REFERENTIEL D'EVALUATION[3]	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Pilotage et encadrement de la gestion des équipes techniques : recrutement, plan de formation, entretiens, lutte contre les discriminations et VHSS...	Gérer les obligations en ressources humaines pour assurer la qualité de vie, les conditions de travail (QVCT) et l'évolution professionnelle des salariés des équipes techniques.	Mise en situation professionnelle reconstituée : Prestation écrite individuelle, à partir d'une étude de cas, évaluée par un jury d'évaluation / Prestation orale individuelle, à partir d'un jeu de rôle individuel, évaluée par un jury d'évaluation.	L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à : Elaborer les plans d'actions pour superviser les cadres des services techniques et les accompagner à mettre en œuvre les obligations annuelles relatives à la gestion des salariés permanents et intermittents placés sous leur autorité. Le plan d'action précise les outils RH mis en œuvre pour accompagner les salariés (Entretien annuel, entretien professionnel, plan de formation, etc.) en se référant aux obligations règlementaires, Le plan d'action ordonnance les étapes pour accompagner l'évolution professionnelle des équipes. Le plan d'action présente des préconisations au regard d'objectifs en QVCT en répondant aux problématiques des salariés pour fidéliser les équipes techniques. Le plan d'action est expliqué pour être transmis aux encadrants de l'équipe technique qui ont à le mettre en œuvre pour partie.
	Fédérer les personnels techniques, permanents et intermittents, en pilotant la cohésion d'équipe autour d'une politique RH.	Mise en situation professionnelle reconstituée : Prestation écrite individuelle, à partir d'une étude de cas, évaluée par un jury d'évaluation / Prestation orale individuelle, à partir d'un jeu de rôle individuel, évaluée par un jury d'évaluation.	L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à : Elaborer une stratégie de management pour présenter la politique RH aux équipes encadrées. Le positionnement choisi pour manager les équipes s'appuie sur une méthode reconnue. La stratégie proposée permet d'interagir avec les salariés au niveau attendu pour favoriser leur adhésion et l'esprit d'équipe. La présentation s'appuie sur des éléments factuels, objectivés et documentés pour expliquer, argumenter la stratégie. La prestation démontre l'anticipation des résistances au changement.
	Superviser la répartition des compétences pour garantir l'ordre de marche d'un lieu aménagé pour les représentations publiques.	Mise en situation professionnelle reconstituée : Prestation écrite individuelle, à partir d'une étude de cas, évaluée par un jury d'évaluation / Prestation orale individuelle, à partir d'un jeu de rôle individuel, évaluée par un jury d'évaluation.	L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à : Concevoir la transmission pédagogique pour accompagner les chefs de secteur du service technique à décrire les activités et compétences associées de chacun des postes placés sous son autorité. L'explication des outils répertoriés (nomenclature, référentiel d'activité, fiche de poste, etc.) démontre une attention pédagogique et permet d'envisager leur délégation et appropriation par les utilisateurs (chef de secteur technique, salarié au poste). Le modèle fiche de poste proposé précise de manière ordonnancée l'organisation hiérarchique ou fonctionnelle, les activités, le champ de responsabilité, l'organisation des conditions de travail, les compétences nécessaires.

BC02_ORGANISER LES COMPÉTENCES DES SERVICES ET FIDÉLISER LES ÉQUIPES TECHNIQUES D'UNE STRUCTURE DE SPECTACLE/ÉVÈNEMENT

REFERENTIEL D'ACTIVITES[1]	REFERENTIEL DE COMPETENCES[2]	REFERENTIEL D'EVALUATION[3]	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Pilotage et encadrement de la gestion des équipes techniques : recrutement, plan de formation, entretiens, lutte contre les discriminations et VHSS...	Superviser le recrutement et l'accueil des nouveaux salariés des équipes techniques pour objectiver la relation au travail.	Mise en situation professionnelle reconstituée : Prestation écrite individuelle, à partir d'une étude de cas, évaluée par un jury d'évaluation / Prestation orale individuelle, à partir d'un jeu de rôle individuel, évaluée par un jury d'évaluation.	L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à : Elaborer les procédures de recrutement et d'accueil des nouveaux salariés, permanents et intermittents, pour le compte des équipes techniques. Les procédures valorisent les engagements de l'entreprise en matière de politique RSE. Les process de recrutement et d'accueil des nouveaux salariés sont explicités pour pouvoir être mis en œuvre par les encadrants techniques. Les procédures déterminent les cas de délégation et de pouvoir de décision, ainsi que le cadre et le champ de responsabilités en matière de recrutement et d'accueil des nouveaux entrants. Les procédures présentent des outils qui favorisent l'objectivation des relations interpersonnelles et l'équité de traitement des candidats ou des nouveaux entrants. Les procédures rappellent les exigences règlementaires et les sanctions pénales en cas de non-respect. Le rétroplanning et le système de validation des recrutements sont précisés. Les moyens de contrôle du respect des procédures sont énoncés. Tout en encourageant une approche collaborative et respectueuse des mesures, la communication utilisée est formelle, informative et ferme.
	Développer l'inclusivité et l'accessibilité au sein des services en accompagnant les équipes pour favoriser l'intégration au sein de l'entreprise.	Mise en situation professionnelle reconstituée : Prestation écrite individuelle, à partir d'une étude de cas, évaluée par un jury d'évaluation / Prestation orale individuelle, à partir d'un jeu de rôle individuel, évaluée par un jury d'évaluation.	L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à : Concevoir le plan d'action pour accompagner les équipes dans le développement de l'inclusivité et de l'accessibilité des métiers. Le plan d'action rappelle les éléments du cadre réglementaire et valorise les engagements de l'entreprise sur lesquels s'appuie la démarche, notamment au regard des objectifs de parité et diversité de l'accès aux métiers, d'accessibilité des métiers, etc. Le plan d'action détermine une démarche volontariste et favorable à l'inclusion et à l'accessibilité. Le plan d'action prend en compte l'inclusivité et l'accessibilité tant pour le recrutement de nouveaux entrants que pour l'accompagnement des salariés dont la situation change en cours de contrat de travail. Le plan d'action précise une procédure claire pour étudier les demandes d'aménagement et accompagner l'ensemble des encadrants de la structure dans la faisabilité des projets. Le plan d'action anticipe les freins à l'inclusion et à l'accessibilité.

BC02_ORGANISER LES COMPÉTENCES DES SERVICES ET FIDÉLISER LES ÉQUIPES TECHNIQUES D'UNE STRUCTURE DE SPECTACLE/ÉVÈNEMENT

REFERENTIEL D'ACTIVITES[1]	REFERENTIEL DE COMPETENCES[2]	REFERENTIEL D'EVALUATION[3]	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Pilotage et encadrement de la gestion des équipes techniques : recrutement, plan de formation, entretiens, lutte contre les discriminations et VHSS...	Piloter au sein des services techniques la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et toute forme de discrimination pour sécuriser les relations au travail de l'ensemble des équipes, internes et externes.	Mise en situation professionnelle reconstituée : Prestation écrite individuelle, à partir d'une étude de cas, évaluée par un jury d'évaluation / Prestation orale individuelle, à partir d'un jeu de rôle individuel, évaluée par un jury d'évaluation.	L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à : Concevoir le plan d'action et de communication pour accompagner les équipes dans la lutte contre les VHSS et toute forme de discrimination. Le plan d'action et de communication rappelle les éléments du cadre réglementaire, valorise les engagements de l'entreprise sur lesquels s'appuie la démarche. Les éléments factuels pouvant traduire le rapport de l'équipe à ces sujets sont pris en compte pour décider les actions à mener, les moyens à allouer et les étapes à planifier pour en assurer la faisabilité. Les procédures de contrôle et de sanction en cas de non-respect des obligations présentent l'efficacité attendue, notamment au regard de la prise en charge des victimes et des mesures d'éloignement de l'agresseur.

BC03_SUPERVISER LA MISE EN OEUVRE DES CONDITIONS TECHNIQUES DE RÉALISATION DE LA PROGRAMMATION DE SPECTACLE/ÉVÈNEMENT

REFERENTIEL D'ACTIVITES[1]	REFERENTIEL DE COMPETENCES[2]	REFERENTIEL D'EVALUATION[3]	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Elaboration et gestion des budgets liés aux infrastructures et besoins techniques.	Elaborer les budgets prévisionnels en identifiant les besoins financiers pour optimiser et développer les moyens matériels et humains nécessaires aux besoins annuels d'une structure ou d'un projet.	Mise en situation professionnelle reconstituée : Prestation écrite individuelle, à partir d'une étude de cas, évaluée par un jury d'évaluation / Prestation orale individuelle, à partir d'un jeu de rôle individuel, évaluée par un jury d'évaluation.	L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à : Elaborer un budget prévisionnel détaillé et concevoir les moyens d'ajuster le budget pour anticiper les aléas. Les projets de la structure sont contextualisés au regard des aspects techniques pour préciser les besoins matériels et humains (location d'équipements, frais de maintenance, personnels, prestataires, investissements, etc.). Les risques ayant un impact sur l'évaluation financière des besoins techniques sont pris en compte pour établir un pourcentage réaliste des montants dédiés aux imprévus. Le budget présenté est exhaustif pour couvrir les besoins techniques, matériels et humains, sans omission majeure. Les postes de dépenses aux projets sont justifiés au regard d'une estimation réaliste. Les postes de dépenses sont présentés en respectant les règles comptables pour permettre la communication avec l'administrateur. Les choix d'investissement et de travaux pluriannuels sont justifiés pour valoriser les projets et les engagements de l'entreprise. La présentation du budget prévisionnel est claire et suffisamment expliquée pour permettre aux acteurs concernés (direction, administration, partenaires, etc.) de décider de l'allocation des moyens financiers.
	Gérer le budget en temps réel en élaborant les procédures pour rendre compte du suivi budgétaire.	Mise en situation professionnelle reconstituée : Prestation écrite individuelle, à partir d'une étude de cas, évaluée par un jury d'évaluation / Prestation orale individuelle, à partir d'un jeu de rôle individuel, évaluée par un jury d'évaluation.	L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à : Mettre en place un suivi budgétaire pour contrôler les dépenses par rapport aux prévisions et rendre compte du budget dans sa réalisation. Les process et outils présentés pour assurer le suivi budgétaire sont efficaces pour surveiller l'évolution des dépenses et des écarts par rapport aux prévisions (délais, imprévus techniques, hausses de coûts, etc.). Les outils permettent d'identifier rapidement les écarts.

[1] Le référentiel d'activités décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés.
[2] Le référentiel de compétences identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités.
[3] Le référentiel d'évaluation définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis.

BC03_SUPERVISER LA MISE EN OEUVRE DES CONDITIONS TECHNIQUES DE RÉALISATION DE LA PROGRAMMATION DE SPECTACLE/ÉVÈNEMENT

REFERENTIEL D'ACTIVITES[1]	REFERENTIEL DE COMPETENCES[2]	REFERENTIEL D'EVALUATION[3]	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Elaboration et gestion des budgets liés aux infrastructures et besoins techniques.	Ajuster le budget en développant des solutions concrètes pour réagir aux dépassements budgétaires ou aux imprévus financiers.	Mise en situation professionnelle reconstituée : Prestation écrite individuelle, à partir d'une étude de cas, évaluée par un jury d'évaluation / Prestation orale individuelle, à partir d'un jeu de rôle individuel, évaluée par un jury d'évaluation.	L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à : Elaborer les scénarios alternatifs ou l'ajustement des priorités pour maintenir l'équilibre financier sans affecter la qualité technique du projet. Les principaux risques énoncés sont justifiés et réalistes au regard de l'estimation des évolutions à venir en matière politique, économique, juridique ou sociale. La présentation des ajustements possibles précise les différents types d'actions prévues pour maintenir l'équilibre financier sans affecter la qualité technique du projet (négociation avec les prestataires, les productions accueillies, ajustement des ressources, etc.).
Négociation pour l'optimisation des prestations techniques nécessaires au maintien de la structure en ordre de marche et à la réalisation de sa programmation.	Identifier les spécifications et attentes d'une prestation au regard du contexte et des engagements de la structure en élaborant les conditions d'une mise en concurrence pour établir un cahier des charges.	Mise en situation professionnelle reconstituée : Prestation écrite individuelle, à partir d'une étude de cas, évaluée par un jury d'évaluation / Prestation orale individuelle, à partir d'un jeu de rôle individuel, évaluée par un jury d'évaluation.	L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à : Elaborer les conditions d'un appel d'offres ou d'une mise en concurrence pour détailler les prestations attendues et les modalités d'exécution. La description du contexte, des détails concernant les équipements et services attendus, et des contraintes précise les besoins techniques du lieu ou du projet. L'expression des besoins valorise les engagements de la structure (RSE) mobilisables pour le projet. Les besoins sont formalisés pour permettre de nourrir un cahier des charges assurant la transparence des informations pour permettre aux prestataires de positionner leur candidature en termes de qualité, quantité, délais, coûts. Les critères de recherche et de sélection sont clairement énoncés pour permettre aux candidats à l'appel d'offres d'évaluer leurs chances d'emporter le contrat et de décider de leur réponse. Les critères sont énoncés pour être mesurables et permettre d'objectiver la décision.
	Négocier les conditions contractuelles en développant une relation de confiance pour optimiser les prestations techniques nécessaires.	Mise en situation professionnelle reconstituée : Prestation écrite individuelle, à partir d'une étude de cas, évaluée par un jury d'évaluation / Prestation orale individuelle, à partir d'un jeu de rôle individuel, évaluée par un jury d'évaluation.	L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à : Préparer les échanges avec un prestataire en définissant les priorités et marges de manœuvre pour négocier les conditions commerciales d'un projet. Les éléments sont évalués au regard des priorités du projets et des engagements de la structure pour déterminer les valeur minimale et maximale acceptable sur les coûts, délais, qualité, quantité. Le recherche de compromis permet d'établir les qualités d'écoute, de prise en compte des contraintes des interlocuteurs. L'affirmation des attentes, des points de souplesse ou à l'inverse de crispation du projet est exprimée tout en démontrant l'attention à développer une relation de confiance et de dialogue.

BC03_SUPERVISER LA MISE EN OEUVRE DES CONDITIONS TECHNIQUES DE RÉALISATION DE LA PROGRAMMATION DE SPECTACLE/ÉVÈNEMENT

REFERENTIEL D'ACTIVITES[1]	REFERENTIEL DE COMPETENCES[2]	REFERENTIEL D'EVALUATION[3]	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Planification et gestion logistique des moyens techniques d'un lieu de spectacles et d'évènements.	Evaluer les conditions techniques, matérielles et humaines, nécessaires pour assurer l'activité annuelle d'un lieu en répondant aux besoins de programmation et obligations règlementaires.	Mise en situation professionnelle reconstituée : Prestation écrite individuelle, à partir d'une étude de cas, évaluée par un jury d'évaluation / Prestation orale individuelle, à partir d'un jeu de rôle individuel, évaluée par un jury d'évaluation.	L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à : Définir les besoins techniques annuels d'un lieu de spectacle en analysant l'activité du lieu, sa programmation et ses obligations réglementaires en matière de maintenance des équipements. Les besoins logistiques, matériels et humains sont établis en prenant en compte le cadre règlementaire et les contraintes spécifiques du lieu, des spectacles et évènements programmés. L'estimation des durées des différents temps liés à la programmation et à la maintenance des équipements est argumentée au regard du cadre règlementaire, des pratiques professionnelles et des engagements de l'entreprise.
	Etablir le planning prévisionnel des activités techniques annuelles d'un lieu de spectacle en s'appuyant sur l'analyse des besoins pour sécuriser son exploitation.	Mise en situation professionnelle reconstituée : Prestation écrite individuelle, à partir d'une étude de cas, évaluée par un jury d'évaluation.	L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à : Représenter graphiquement la répartition annuelle des activités techniques nécessaires à l'exploitation d'un lieu de spectacle/évènement. Le planning est présenté sous une forme graphique claire et lisible, permettant une visualisation rapide de l'ensemble des activités techniques du lieu de spectacle. Le planning met en évidence les périodes de coactivité des équipes et alerte sur les éventuels risques liés à la sécurité ou à la coordination des interventions.
Encadrement des moyens alloués à la mise en œuvre des conditions techniques.	Superviser les plannings mensuels des permanents de la filière technique en évaluant leur efficacité au regard des activités prévues sur la période pour optimiser les moyens financiers, justifier les coûts liés au recours aux contrats à durée déterminées d'usage (CDDU) ou de prestataires.	Mise en situation professionnelle reconstituée : Prestation écrite individuelle, à partir d'une étude de cas, évaluée par un jury d'évaluation.	L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à : Evaluer l'efficacité des plannings présentant les besoins humains de la filière technique pour valider leur traduction budgétaire ou proposer des solutions afin de réduire les coûts. L'évaluation présente l'analyse critique et bienveillante des plannings produits par les encadrants des services techniques, notamment par le régisseur général. L'évaluation souligne le réalisme de la projection, la pertinence des organisations proposées, la prise en compte des engagements de l'entreprise. Les propositions d'ajustement s'appuient sur des éléments d'analyse factuels et sont exprimées en démontrant l'attention à développer une relation de confiance et de dialogue.

BC03_SUPERVISER LA MISE EN OEUVRE DES CONDITIONS TECHNIQUES DE RÉALISATION DE LA PROGRAMMATION DE SPECTACLE/ÉVÈNEMENT

REFERENTIEL D'ACTIVITES[1]	REFERENTIEL DE COMPETENCES[2]	REFERENTIEL D'EVALUATION[3]	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Encadrement des moyens alloués à la mise en œuvre des conditions techniques.	Superviser les demandes d'achat ou de location des matériels en évaluant leur pertinence au regard des activités prévues sur la période pour optimiser les moyens financiers, justifier l'investissement ou les surcoûts.	Mise en situation professionnelle reconstituée : Prestation écrite individuelle, à partir d'une étude de cas, évaluée par un jury d'évaluation.	L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à : Evaluer la pertinence des demandes présentant les besoins matériels de la filière technique pour valider leur traduction budgétaire ou proposer des solutions afin de réduire les coûts. L'évaluation présente l'analyse critique et bienveillante des investissements ou locations de matériels demandés par les encadrants des services techniques, notamment par le régisseur général. L'évaluation souligne le réalisme de la projection, la pertinence des investissements ou locations proposés, la prise en compte des engagements de l'entreprise, notamment au regard de la transition écologique et numérique. Les propositions d'ajustement s'appuient sur des éléments d'analyse factuels et sont exprimées en démontrant l'attention à développer une relation de confiance et de dialogue.
Analyse de faisabilité des conditions techniques d'une programmation.	Elaborer des scénarios alternatifs à partir de l'analyse synthétique des ressources nécessaires en projetant les risques potentiels pour décider de la faisabilité d'une programmation.	Mise en situation professionnelle reconstituée : Prestation écrite individuelle, à partir d'une étude de cas, évaluée par un jury d'évaluation.	L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à : Présenter en synthèse les scénarios alternatifs de la mise en œuvre des conditions techniques d'une programmation. Les principaux scénarios de mise en œuvre des moyens techniques sont synthétisés. Leurs principales contraintes matérielles, humaines et budgétaires, les risques majeurs, sont présentées. La présentation permet aux différents acteurs, direction, administration, communication, de visualiser rapidement l'analyse réflexive et prospective des différentes alternatives.
	Convaincre un collectif de l'efficience de l'alternative retenue en s'appuyant sur des critères objectifs pour choisir la mise en œuvre optimale des conditions techniques.	Mise en situation professionnelle reconstituée : Prestation écrite individuelle, à partir d'une étude de cas, évaluée par un jury d'évaluation / Prestation orale individuelle, à partir d'un jeu de rôle individuel, évaluée par un jury d'évaluation.	L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à : Défendre l'alternative évaluée comme étant optimale en démontrant la prise en compte des contraintes des autres services et l'ouverture au dialogue. Les préconisations énoncées présentent clairement l'option choisie et l'analyse objective qui les porte. Le choix défendu présente les réponses qu'il apporte aux contraintes des autres services. La démarche pour la prise de décision au sein du collectif favorise des échanges constructifs et témoigne d'une réelle ouverture au dialogue.

BC04_ENCADRER ET PILOTER LA SÉCURITÉ D'UN LIEU FIXE OU TEMPORAIRE AMÉNAGÉ POUR DES REPRÉSENTATIONS PUBLIQUES

REFERENTIEL D'ACTIVITES[1]	REFERENTIEL DE COMPETENCES[2]	REFERENTIEL D'EVALUATION[3]	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Encadrement et pilotage des conditions techniques de réalisation et d'exploitation, des bonnes conditions d'écoute, de vision et d'installation des publics dans le respect des règles d'accessibilité.	Encadrer la prévention des risques de la structure, en prenant en compte les démarches engagées dans le cadre de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), pour soumettre à une direction une politique de sécurité et de sûreté.	Mise en situation professionnelle reconstituée : Prestation écrite individuelle, à partir d'une étude de cas, évaluée par un jury d'évaluation / Prestation orale individuelle, à partir d'un jeu de rôle individuel, évaluée par un jury d'évaluation.	L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à : Préconiser, au regard du cadre règlementaire, un système de prévention des risques qui réponde aux problématiques en matière de sécurité et sûreté, des salariés, du public et des usagers du lieu en valorisant les engagements de l'entreprise. La présentation du système de prévention des risques permet au lecteur de développer une vision claire et synthétique des préconisations. L'analyse réflexive et projective est réalisée pour l'ensemble des problématiques en matière de sécurité et de sûreté qui étaient à relever. Les sources référencées de la réglementation utilisée pour servir le propos sont suffisantes et cohérentes au regard du contexte. La compréhension du contexte et de l'environnement de l'entreprise est précisée au regard d'éléments factuels. L'argumentation est suffisamment étayée pour défendre l'organisation proposée. Les échanges avec la direction de l'entreprise démontrent une analyse réflexive et projective du sujet au niveau d'expertise attendu pour pouvoir participer à la stratégie de l'entreprise.
	Superviser les conditions de sécurité et d'accessibilité d'un lieu aménagé, fixe ou temporaire, pour garantir la réalisation des représentations publiques en conformité avec les règles de l'art.	Mise en situation professionnelle reconstituée : Prestation écrite individuelle, à partir d'une étude de cas, évaluée par un jury d'évaluation / Prestation orale individuelle, à partir d'un jeu de rôle individuel, évaluée par un jury d'évaluation.	L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à : Analyser et évaluer les difficultés d'organisation, de sécurité et de sûreté du public, des salariés et des tiers pour alerter des risques et préciser les conditions de réalisation de l'évènement au regard du cadre règlementaire. La hiérarchisation des priorités démontre la compréhension du contexte et des problématiques. Les problématiques relevées sont traitées pour préciser les conditions de réalisation en matière de prévention des risques. Les conditions de faisabilité exprimées sont suffisantes pour anticiper l'ensemble des risques en matière de sécurité et de sûreté.

[1] Le référentiel d'activités décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés.
[2] Le référentiel de compétences identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités.
[3] Le référentiel d'évaluation définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis.

BC04_ENCADRER ET PILOTER LA SÉCURITÉ D'UN LIEU FIXE OU TEMPORAIRE AMÉNAGÉ POUR DES REPRÉSENTATIONS PUBLIQUES

REFERENTIEL D'ACTIVITES[1]	REFERENTIEL DE COMPETENCES[2]	REFERENTIEL D'EVALUATION[3]	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Encadrement et pilotage des conditions techniques de réalisation et d'exploitation, des bonnes conditions d'écoute, de vision et d'installation des publics dans le respect des règles d'accessibilité.	Concevoir le dossier de demande d'ouverture au public pour répondre aux obligations règlementaires et administratives.	Mise en situation professionnelle reconstituée : Prestation écrite individuelle, à partir d'une étude de cas, évaluée par un jury d'évaluation.	L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à : Produire la notice de sécurité et d'accessibilité, avec les éventuelles propositions de mesures compensatoires, associée à une liste récapitulative des pièces administratives qui seront produites lors du passage de la commission de sécurité. La déclaration est structurée, exhaustive et conforme aux normes et usages. Les mesures compensatoires proposées sont adaptées au regard de l'analyse des risques. La liste des pièces administratives à collecter correspond à ce qui est exigible pour l'évènement.
	Représenter graphiquement les lieux et équipements pour l'accueil des personnels et du public, en répondant aux exigences en matière de sécurité et d'accessibilité, pour permettre à une autorité externe de contrôler le respect de la règlementation.	Mise en situation professionnelle reconstituée : Prestation écrite individuelle, à partir d'une étude de cas, évaluée par un jury d'évaluation.	L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à : Présenter graphiquement l'implantation des spectacles, des installations techniques et des périmètres de sécurité au regard d'un plan de situation générale et des plans d'aménagements des différents sites en respectant le cadre règlementaire de la sécurité des lieux aménagés pour les représentations publiques, les engagements de l'entreprises en matière de RSE, les normes utilisées en matière de représentations graphiques. L'implantation des installations respectent les règles de circulation, de sécurité des personnes et favorise l'accessibilité aux œuvres et au travail. Les outils graphiques utilisés répondent aux exigences en matière de sécurité et de prévention des risques et utilisent correctement les normes (idiomes, références, symboles, …).
Encadrement et pilotage de la mise en œuvre et du contrôle des règles d'hygiène, de santé, de sécurité, de sûreté et de prévention des risques s'appliquant aux professionnels sur les lieux d'exploitation.	Evaluer les risques liés aux tâches et à la coactivité des équipes pour répartir les activités et les responsabilités à l'ensemble des personnels concourant à l'organisation des représentations publiques.	Mise en situation professionnelle reconstituée : Prestation écrite individuelle, à partir d'une étude de cas, évaluée par un jury d'évaluation / Prestation orale individuelle, à partir d'un jeu de rôle individuel, évaluée par un jury d'évaluation.	L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à : Procéder à l'évaluation des risques liés, au regard des différentes phases de conception et d'aménagement des sites, de montage, d'exploitation et de démontage des installations techniques des spectacles, aux tâches, à la coactivité et définir les mesures à mettre en œuvre pour transmettre aux salariés et entreprises extérieures les consignes pour l'établissement structuré des plans de prévention. L'analyse des risques évalue l'ensemble des situations de travail pour tous les professionnels concourants à l'évènement. Les mesures de prévention énoncées démontrent la prise en compte des enjeux relatifs à la santé et à la sécurité des travailleurs. Les mesures de prévention prennent en compte les aspects techniques, organisationnels et humains, notamment l'organisation du commandement. Les mesures de prévention valorisent les engagements de l'entreprise. Les consignes précisent les délégations de responsabilité et les qualifications des personnels requises.

BC04_ENCADRER ET PILOTER LA SÉCURITÉ D'UN LIEU FIXE OU TEMPORAIRE AMÉNAGÉ POUR DES REPRÉSENTATIONS PUBLIQUES

REFERENTIEL D'ACTIVITES[1]	REFERENTIEL DE COMPETENCES[2]	REFERENTIEL D'EVALUATION[3]	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Encadrement et pilotage de la mise en œuvre et du contrôle des règles d'hygiène, de santé, de sécurité, de sûreté et de prévention des risques s'appliquant aux professionnels sur les lieux d'exploitation.	Superviser l'application du cadre règlementaire pour assurer la santé et la sécurité au travail des salariés et des prestataires.	Mise en situation professionnelle reconstituée : Prestation écrite individuelle, à partir d'une étude de cas, évaluée par un jury d'évaluation / Prestation orale individuelle, à partir d'un jeu de rôle individuel, évaluée par un jury d'évaluation.	L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à : Préciser les mesures applicables aux salariés de la structure (permanents et intermittents), ainsi qu'à ceux des entreprises extérieures qui participeront aux différentes activités liées à une programmation, et les moyens de contrôle, au regard du cadre règlementaire en vigueur en matière de santé et sécurité au travail et des engagements pris par l'entreprise. L'analyse réflexive et projective de toutes les problématiques de santé et de sécurité des intervenants que soulève chaque phase du projet est décrite. Les mesures énoncées pour appliquer le cadre règlementaire, en matière de santé et sécurité au travail, se réfèrent aux textes en citant les différentes sources utilisées et rappellent les responsabilités de l'employeur. Les mesures énoncées sont quantitativement et qualitativement suffisantes pour prévenir les risques identifiés. Les moyens de contrôle du respect des mesures sont énoncés. Les sanctions disciplinaires ou pénales en cas de non-respect des mesures sont énoncées et référencées. L'organisation du commandement à mettre en œuvre est précisée.
	Encadrer la transmission des règles de sécurité et de sûreté pour garantir la mise en œuvre des mesures de prévention et vérifier leur exécution.	Mise en situation professionnelle reconstituée : Prestation écrite individuelle, à partir d'une étude de cas, évaluée par un jury d'évaluation / Prestation orale individuelle, à partir d'un jeu de rôle individuel, évaluée par un jury d'évaluation.	L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à : Concevoir le plan d'action pour impliquer l'ensemble des personnels concourant à l'évènement et favoriser la mise en œuvre des mesures de prévention. Le plan d'action démontre une attention pédagogique et valorisante en étant adaptée en fonction des destinataires à qui elle s'adresse (compagnies artistiques, prestataires techniques, agents territoriaux, personnels de l'association ou des structures partenaires, etc.). La sélection et la hiérarchisation des informations retenues pour être transmises démontrent la capacité à synthétiser sans dénaturer les objectifs. Les moyens de contrôle du respect des mesures, des sanctions disciplinaires ou pénales qui leurs sont attachés sont clairement énoncés. Tout en encourageant une approche collaborative et respectueuse des mesures, la communication est formelle, informative et ferme.

BC04_ENCADRER ET PILOTER LA SÉCURITÉ D'UN LIEU FIXE OU TEMPORAIRE AMÉNAGÉ POUR DES REPRÉSENTATIONS PUBLIQUES

REFERENTIEL D'ACTIVITES[1]	REFERENTIEL DE COMPETENCES[2]	REFERENTIEL D'EVALUATION[3]	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Encadrement et pilotage de la mise en œuvre et du contrôle des règles d'hygiène, de sécurité et de sûreté s'appliquant aux publics.	Evaluer le niveau de risque et de sécurité d'un matériel, d'un équipement, d'un lieu ou d'une activité pour alerter l'autorité compétente des risques relatifs à la sécurité des usagers et préconiser les actions préventives.	Mise en situation professionnelle reconstituée : Prestation écrite individuelle, à partir d'une étude de cas, évaluée par un jury d'évaluation / Prestation orale individuelle, à partir d'un jeu de rôle individuel, évaluée par un jury d'évaluation.	L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à : Préparer une intervention en commission de sécurité pour expliquer aux services instructeurs du pouvoir de police l'évaluation des risques en matière de sécurité des personnes d'un évènement et l'élaboration des mesures préventives. Les moyens préparés permettent d'appuyer une interaction avec des membres d'une commission de sécurité au niveau attendu pour démontrer l'expertise du projet. La hiérarchisation des problématiques exposées démontre une évaluation des risques correctement mesurée. L'exposé des points de vigilance et des préconisations proposées repose sur des éléments factuels, objectivés et documentés, pour permettre à une commission de sécurité de statuer en faveur du projet.
	Elaborer les procédures de sécurité pour contrôler leur application, garantir le maintien du niveau de sécurité et de sureté de l'exploitation des lieux de spectacle et d'évènement et intervenir dans le cadre d'une gestion de crise.	Mise en situation professionnelle reconstituée : Prestation écrite individuelle, à partir d'une étude de cas, évaluée par un jury d'évaluation.	L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à : Concevoir la chaine de commandement (organigramme de sécurité) et son fonctionnement en situation de crise, avec le détail des consignes et missions confiées aux acteurs de la sécurité (Service de sécurité incendie, service d'ordre, secouristes) La chaine de commandement permet d'anticiper les différents risques, tant en termes de sécurité que de sûreté, du projet. La chaine de commandement est présentée également sous forme d'organigramme pour être facilement compréhensible par tous les personnels concourant à l'organisation de l'évènement. Les procédures sont décrites sous forme de consignes synthétiques et adaptées. Les situations pouvant conduire à une crise sont listées et prises en compte dans les procédures.
	Représenter l'entreprise dans le cadre de commissions de sécurité pour obtenir l'autorisation d'ouverture au public des représentations de spectacle ou d'évènement.	Mise en situation professionnelle reconstituée : Prestation orale individuelle, à partir d'un jeu de rôle individuel, évaluée par un jury d'évaluation.	L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à : Défendre le projet en commission de sécurité devant des membres d'une commission de sécurité. Les interactions avec les membres d'une commission de sécurité démontrent les qualités oratoires, d'ouverture au dialogue et d'argumentation, attendues pour la fonction de directeur technique d'un lieu aménagé pour des représentations publiques.